

[Text]

avoir pourvu aux frais d'installation les plus importants, à l'équipement et ainsi de suite, ils peuvent ensuite s'autofinancer. Alors, nous encourageons le plus grand nombre de clubs, si vous le voulez, à s'autofinancer après une période de deux ans.

M. Marceau: Le problème numéro 1 des personnes âgées est celui du transport. Dans le cadre du programme Nouveaux horizons, le ministère apporte-t-il une aide en ce domaine car il semble que les problèmes les plus urgents soient de transporter les personnes âgées avec tout ce que cela comporte au point de vue assurance, responsabilité, etc?

M. Lalonde: L'aide véritable dans ce domaine-là ne viendra pas du programme Nouveaux horizons mais de la nouvelle loi sur les services sociaux ce qui va nous permettre de partager avec les provinces les frais d'un grand nombre de nouveaux services. C'est cela l'instrument qui devrait être utilisé.

M. Marceau: Voici ma dernière question, monsieur le ministre: quelle est la situation en ce qui a trait aux handicapés? Quelle est la position du fédéral? Que fait-il et que se propose-t-il de faire en collaboration avec le provincial? C'est tout de même un problème sérieux. Chez nous on m'en parle souvent, et il y a là une certaine ambivalence. Quelle est la situation en ce domaine?

M. Lalonde: La situation des handicapés constitue une des priorités majeures de la nouvelle Loi sur les services sociaux. Nous allons abolir la loi actuelle sur l'assistance sociale et la section qui concerne les services sociaux dans la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et remplacer cela par la nouvelle Loi sur les services sociaux qui fait des services aux handicapés une de ses priorités majeures. C'est ainsi, par exemple, que le transport des handicapés sera une chose effectivement partageable en vertu de la nouvelle loi. Nous aurons des subventions additionnelles en faveur des centres de réadaptation. Nous avons même prévu l'établissement d'un fonds spécial pour partager avec les provinces certains frais d'investissement dans ce domaine-là. Alors, je pense qu'en voyant la nouvelle Loi sur les services sociaux vous allez vous rendre compte que les handicapés constituent véritablement une des priorités majeures dans ce domaine.

Il demeure, par ailleurs, que cela prendra essentiellement la forme d'un programme à frais partagés. Le gouvernement fédéral ne fournira pas directement les services. Il y a dans mon ministère, dans le secteur de la santé, un service de prothèse qui est quand même assez limité. Je pense que l'essentiel des services doit être fourni par les provinces.

M. Marceau: Les foyers pour personnes âgées, monsieur le ministre...

Le vice-président: Monsieur Marceau, à l'ordre. Je mettrai votre nom sur la liste pour un autre tour. Vous faites cela à chaque fois. Je veux vous prévenir. Je vous ai donné plus de temps qu'à d'autres.

Mr. Knowles.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): Mr. Chairman, there was a suggestion earlier that I might follow through on the things Mr. Lalonde has said about spouse's allowance and other subjects of that sort which have come up. I would defer that if we were on the main estimates and not arguing points

[Interpretation]

themselves. We encourage the greatest number of clubs to finance their efforts after a two-year period.

Mr. Marceau: The main problem that old people face is transportation. Is the department providing any assistance in this area within the framework of the New Horizons Program? It would seem that one of the most urgent problems we have is providing transportation for old people as well as transportation insurance and so forth.

Mr. Lalonde: Assistance in this field will not come from the New Horizons Program but from the new law on social services which will allow us to share with the provinces the costs of a large number of new services. This is the instrument which will be used.

Mr. Marceau: This is my last question, Mr. Minister. What is the situation as far as handicapped people are concerned? What is the federal government's position? What is it doing and what does it intend to do in conjunction with the provinces? This is a serious problem which is often talked about but there seems to be a certain ambiguity. What is the present situation?

Mr. Lalonde: The situation of the handicapped is one of the major priorities of the new law on social services. We shall be abolishing the present law on social assistance and the section relating to social services in the Rehabilitation Act and replace it with a new law on social services which sets our services to the handicapped as one of its major concerns. The transportation of the handicapped, for example, will thus become an expense which can be shared under the new act. We shall be giving additional grants for rehabilitation centres. We have even provided for the setting up of a special fund for the sharing with the provinces of certain capital costs in this field. I think that when you see the new social services act you will realize that the handicapped are indeed one of our major concerns.

The fact remains that this will take the form of a cost-sharing program. The federal government will not directly provide the services. The health section of my department does have a prosthesis service which is, however, fairly limited. I think that basically the services are to be provided by the provinces.

Mr. Marceau: Concerning old age homes, Mr. Minister...

The Vice-Chairman: Mr. Marceau, order, please. I will put your name down on the list for another turn. You do this every time. I have already given you more time than the others.

Monsieur Knowles.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, on a proposé que je réponde aux observations de M. Lalonde sur l'allocation versée aux conjoints et les sujets connexes dont il a été question. Je crois qu'il serait préférable